

COMMUNE DE SAINT SEVERIN – 16390

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 02 Novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DEUX DU MOIS DE NOVEMBRE à 19 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, DÉPAGE Sébastien, MERCIER Bruno, PLANTIVERT Marie-Edith, BAGOUET Serge, BENOIT Patrick, DARÉS Benjamin, GENDRON Teddy, MOISAN Marie-Claude, PLANET Christophe, SOCHARD Amandine.

Absents excusés : Mesdames NICOLAS Marine, SIMONET Anne-Marie, FOURRÉ-GALLURET Karine et Monsieur LAGROT PHILIPPE

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Teddy GENDRON

Date de convocation : 26 OCTOBRE 2023

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 11

Majorité absolue : 6

Pouvoir : Madame Marine NICOLAS a donné pouvoir à Monsieur Bruno MERCIER, Madame Anne-Marie SIMONET a donné pouvoir à Madame Marie-Edith PLANTIVERT et Madame Karine FOURRÉ-GALLURET a donné pouvoir à Monsieur Patrick GALLÈS

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal du 27/09/2023

Délibérations à prendre :

- Décisions modificatives :
- Travaux aire de jeux
- Sentier Nature à la Guinguette
- Demande de versement de subvention à l'organisme « Temps Jeunes » pour l'extension de l'aire de jeux
- Cession d'une partie des parcelles A N° 1449 et 941, rue des Ecoles
- Modification du temps de travail de l'agent d'entretien
- Dégrèvement assainissement
- Avis sur plan épandage : projet unité de méthanisation sur Saint-Pardoux-de-Drone 24 600
- Approbation du rapport CLECT : compétences voirie

Informations diverses :

- Point sur les travaux
- Point sur les ponts
- Préparation 11 novembre
- Arbres de naissances
- Repas des aînés
- Questions diverses

Validation du procès-verbal de réunion du 27 Septembre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 27 Septembre 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 : TERRASSEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension et rénovation de l'aire de jeux sont en cours.

Afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu :

- de diminuer à hauteur de 4 000.00 euros l'opération 308 : Aménagement Mairie : compte 2313
- Et d'attribuer les fonds à l'opération 347 : Aire de Jeux Parc Mairie, compte 2128

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les virements de crédits tels que mentionnés ci-dessus

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 : SENTIER DECOUVERTE ET PASSERELLE SITE DE LA GUINGUETTE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux réalisés sur La Lizonne pour la continuité écologique sont terminés.

Le sentier de découverte peut être créé.

Le montant des travaux prévisionnels s'élève à la somme de 32 784 euros TTC, dont détail ci-dessous :

- | | |
|---|-----------|
| - Conception et fabrication de panneaux de découverte | 7 800.00 |
| - Passerelle | 24 984.00 |

La somme de 20 000 euros a été budgétisée pour l'exercice 2023

Afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu :

- de diminuer à hauteur de 13 000.00 euros l'opération 308 : Aménagement Mairie : compte 2313
- Et d'attribuer les fonds à l'opération 326 : Aire de Détente Guinguette, compte 2128

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les virements de crédits tels que mentionnés ci-dessus

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ORGANISME « TEMPS JEUNES » POUR L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION DE L'AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'extension et la rénovation de l'aire de jeux, l'association « Temps Jeunes » a proposé de financer l'achat pour un montant prévisionnel HT de 21 158 €, suivant devis de la société MEFRAN du 22/05/2023.

Le plan de financement en recettes est le suivant :

Subvention Association Temps jeunes :	21 158.00 €
TVA :	4 231.60 €

- Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil de :
- L'autoriser à solliciter le versement de l'aide financière à l'association temps jeunes pour l'extension et la rénovation de l'aire de jeux ;
 - L'autoriser à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

- Après délibération et à l'unanimité des membres présents :**
- **Approuve les propositions de Monsieur le Maire**
 - **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférant.**

CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES A N° 1449 ET 941- RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MARCEAU Thierry souhaiterait acquérir une partie de la parcelle A N°1449 d'une contenance approximative d'environ 65 m² et une partie de la parcelle A N° 941 d'une contenance approximative de 30 m² (à confirmer par le géomètre), jouxtant sa propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de céder une partie de la parcelle A 1449 et une partie de la parcelle A 941 d'une contenance totale approximative de 95 m² à monsieur Thierry MARCEAU

FIXE le prix à 12 euros le m².

DIT que les frais pouvant résulter de cette transaction, géomètre, notaire, publications, seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que les frais de clôture, haie ou autre seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Vu qu'il y a de nouveaux locaux à entretenir tel que le cabinet dentaire récupéré à la suite du départ à la retraite de la chirurgien-dentiste, l'agence postale et la salle de réunion rue du Périgord depuis décembre 2019,

Vu que 17 h 50 hebdomadaires ne suffit pas et oblige l'agent à effectuer des heures complémentaires,

il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 12 Janvier 2018 pour une durée de 17 heures 50 par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} Décembre 2023.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 05 Septembre 2023,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉGRÈVEMENT EAU ASSAINIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que anonymé, a fait une demande de dégrèvement suite à une importante fuite après compteur. Cette fuite a été signalée au service assainissement de la mairie suite à la facture émise au mois d'août 2023.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de facturer, à anonymé, une consommation sur la base de l'année 2021. Ce qui représente une consommation de 93 m³. Sachant qu'il lui a été facturée en août 2023, une consommation de 555 m³ ; il faudrait donc procéder à un dégrèvement de 462 m³.

Oùï l'exposé de M. le Maire, au vu des documents fournis par M anonymé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal lui accorde un dégrèvement de 462 m³.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA
SOCIETE V-GAZ RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE
METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-
PARDOUX-DE-DRONE 524600° ET L'EPANDAGE DES DIGESTATS SUR
LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation du public concernant le dossier cité en objet doit avoir lieu prochainement sur la commune de Saint-Pardoux-De-Drone (24600) et qu'un avis doit être donné par conseil.

Considérant que le terrain se trouve en ZNIEF

Considérant que le terrain se trouve en zone inondable

Considérant que l'unité de méthanisation de Saint-Pardoux-de-Drone se trouve à peu près à 21 kms, donc très loin du lieu d'épandage.

Le conseil Municipal de Saint-Séverin, à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE :

CONTRE le plan d'épandage des digestats sur la commune de Saint-Séverin.

(Pour information, cette délibération n'a pas été prise en considération par la Préfecture.

Les avis doivent être transmis à la Préfecture dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public. La délibération devra être prise entre le 19 décembre 2023 et le 2 janvier 2023.)

**RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE DE CRÉATION, D'AMÉNAGEMENT
ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE PAR LA CCLTD**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

- L5211-17-1 créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L5214-16 modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les réunions communautaires en date des 29 juin 2023, 20,21 et 22 septembre 2023 qui ont traité la thématique de la restitution de la compétence voirie ;

Vu le Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées prospective en date du 19 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes d'Horte et Lavalette et Tude et Dronne faisant état de la création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,

Vu la délibération n°2023_10_01 en date du 26 octobre 2023 portant approbation de la restitution de la compétence voirie aux communes membres de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, approuvée et rendue exécutoire, ainsi que l'annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la restitution de la compétence de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie aux communes membres de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,

Approuve le principe de la neutralisation financière de cette compétence en neutralisant seulement le montant des attributions de compensation voirie 2023,

INFRMATIONS DIVERSES

- Point sur les travaux

- La consultation des artisans pour l'aménagement de sécurité aux abords de la mairie et des écoles- RD 709-est en cours et se termine le vendredi 4 novembre prochain.
- Assainissement ancien bâtiment Chambon : ce bâtiment ayant vocation professionnelle, nous devons faire appel à un bureau d'étude pour mise en conformité de l'assainissement. Le Bureau d'étude BETG d'Aigre a été retenu.
- Reconstruction du pont de l'Epine : L'étude préliminaire effectuée par ARTEIS Ingénierie est en cours. 3 solutions pourront être envisagées

- **La cérémonie du 11 Novembre** sera suivie d'un vin d'honneur. Le nouveau conseil des enfants sera convié.

- **L'élection du Maire du conseil municipal des enfants** est prévue le 6 novembre prochain à partir de 14 h à la Mairie.

- **Arbres de naissances** : La plantation est prévue le 25/11 à 15 h 00 à l'aire de la guinguette.

Les essences suivantes vont être plantées :

- Frênes à fleurs
- Sorbier des Oiseaux
- Tilleul Cordata
- Pommier Chanteclerc
- Erable Sycomore
- Aubépine Paul Scarlet Tigette
- Prunier Reine-Claude Dorée
- Sorbus Tominalis
- Chêne des Marais

- **Repas des aînés** : le dimanche 3 décembre : La même troupe que l'année passée animera cette manifestation avec un spectacle des années 80.

Des devis ont été demandés à plusieurs traiteurs. Deux ont fait des offres :

- La boucherie « Les Viandes du Terroir » d'Aubeterre propose un devis : 25 € par personne comprenant kir, toasts apéritifs, une entrée, coup du milieu, un plat, salade, fromage, dessert, café et pain

- « La Confrérie du Bourg » de Bourg du Bost, propose un devis : 10 € par personne pour le vin d'honneur comprenant un apéritif maison et verrines, et un devis de 30 € par personne pour deux entrées, un plat, salade, fromage, dessert, café et pain

La boucherie « Les Viandes du Terroir » d'Aubeterre ont été retenus.

Le service sera effectué par les conseillers municipaux.

- **Les vœux du Maire** auront lieu le samedi 13 Janvier 2024 à 18 h00

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au Mercredi 06 Décembre 2023 à 19 h00.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.